

Quels sont les objectifs ?

L'ULIS a trois objectifs :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de l'élève;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- acquérir les compétences du Socle Commun ;
- concrétiser à terme un projet d'orientation réaliste.

Projet Pédagogique Personnalisé



ULIS ECOLE :
De la maternelle
au CM2



Manipulations

« Aide-moi à faire
seul(e). »

Comment ça fonctionne ?

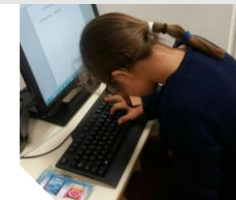
- L'élève est inscrit dans une classe ordinaire : dite de référence » en fonction de son âge (à un an près).
- Il bénéficie d'un enseignement adapté à ses besoins, dispensé par un enseignant spécialisé, au sein du dispositif pour les domaines où les difficultés sont trop importantes à cause du handicap.

Par exemple, l'élève vient en ULIS pour le français et/ou les maths.

- Dans les matières où il reste avec la classe de référence, des moyens de compensations sont mis si besoin en place : accessibilité pédagogique, accompagnement par un AESH-co...

Par exemple, l'élève peut bénéficier de photocopies, de l'utilisation d'un ordinateur avec des logiciels spécifiques, de reformulation, de tiers temps, d'objectifs simplifiés, d'évaluations adaptées, d'une aide humaine (limitée)...

Compensations



Pédagogie de projets

Procédure d'inscription

Au cours du 1er trimestre de l'année précédente (ou plus tôt)

- L'établissement d'origine doit réunir une ESS (équipe de suivi de scolarisation) pour prévoir l'orientation.
- Suite à cette ESS, la demande doit être déposée rapidement à la MDPH par les parents de l'élève.
- Les parents prennent contact pour informations avec l'établissement souhaité.

Au cours du 2ème trimestre

- Un rendez-vous avec la directrice de l'établissement et la coordonnatrice d'ULIS école est proposé aux parents.
- Un mini-stage / temps de découverte, avec convention, sera proposé à l'élève.
- Un bilan du mini-stage est envoyé aux parents et à l'établissement actuel (avec avis).

Au cours du 3ème trimestre

- La CDAPH délivre la notification ULIS.
- L'inscription peut être confirmée par la direction de l'établissement pour la rentrée suivante.



ULIS TFC Ecole et Collège, c'est quoi ?

**ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) :
dispositif collectif au sein d'un établissement
scolaire ordinaire**

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elles proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissages personnalisés.

TFC (troubles des fonctions cognitives)

Comprend les élèves porteurs de :

- TSLA (troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit et des apprentissages dont dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie...)
- TED / TSA (troubles envahissants du développement et troubles spécifiques du spectre autistique)
- Grand retard scolaire et intellectuel
- Déficience intellectuelle légère

MAIS sans trouble du comportement et ne nécessitant pas une aide humaine sur tous les temps de scolarisation (BO n°31 du 27 août 2015).